

Responsable du Service de Police Municipale



Offre n° O084240502001348

Publiée le 02/05/2024

Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE CAROMB

141 AVENUE DU GRAND JARDIN
84330 CAROMB

Lieu de travail : CAROMB

Poste à pourvoir le : 01/09/2024

Date limite de candidature : 07/06/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Police municipale

Grade(s) recherché(s) : Chef de service de police municipale

Chef de service de police municipale principal de 2ème classe

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Brigadier-chef principal

Métier(s) : [Responsable du service de police municipale](#)

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Télétravail : Non

Management : Oui

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

Descriptif de l'emploi

La ville de Caromb - 3 498 habitants - 51 agents - membre de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (70 000 habitants) et du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux recherche un Responsable pour son service de Police Municipale composé d'un policier municipal et d'un ASVP.

Caromb est une cité avec une forte activité agricole, viticole, artisanale et artistique. Elle dispose d'un certain nombre d'attraits : village médiéval, église classée, environnement de culture et de forêts, son espace naturel sensible avec un barrage ancien et son lac. Ce lieu est très fréquenté en été et une surveillance particulière est

requis sur les parkings et dans le massif forestier du fait du fort risque d'incendie. La commune est dotée d'un CCFF.

Caromb est une ville dynamique de par la présence de commerces de proximité, de nombreuses associations, d'une médiathèque, de deux écoles, d'un centre de loisirs et d'un club jeunes. Caromb a obtenu le label « village d'avenir » et accueillera prochainement 6 gendarmes dans le cadre du déploiement des nouvelles brigades mobiles de gendarmerie en Vaucluse (arrivée prévue en 2025).

L'agent sera placé(e) sous l'autorité hiérarchique de Madame le Maire et de la Directrice Générale des services. Il sera le garant du maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique et assurera une relation de proximité avec la population et les commerçants.

Il mettra en œuvre la politique « sécurité » voulue par l'équipe municipale (extension de la vidéoprotection) et l'éclairera de ses conseils en matière de sécurité routière pour les futurs aménagements de voirie.

Le responsable devra assurer l'encadrement de l'équipe, veiller et contribuer au bon fonctionnement du service, garantir et participer à la bonne exécution des missions. Il contribuera au diagnostic, à l'évolution et à l'adaptation du service en fonction des orientations définies par la collectivité.

Il assurera la police administrative et la police judiciaire.

Missions / conditions d'exercice :

Missions / conditions d'exercice

Vos missions :

- Management du service de police municipale :

- Assurer l'encadrement des agents de police municipale : organisation de l'activité du service, suivi des actions, soutien à la cohésion d'équipe, répartition des tâches (y compris le marché hebdomadaire), gestion des plannings, réalisation des entretiens professionnels...

- Elaborer et suivre l'exécution des budgets

- Coordonner les activités de police municipale avec le calendrier des événements et manifestations

- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents

- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnels

- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation réguliers

- Organiser via le service à la population les procédures nécessaires à l'accueil du public : analyse des demandes, formulation des réponses, orientation vers les services compétents

- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention

- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux...)

- Elaborer les arrêtés de police du Maire et contrôler leur application

- Participer aux réunions transversales avec les élus, les autres cadres et les services extérieurs (DREAL, DDT, Parquet, Gendarmerie, CCFF, Sapeurs-pompiers...)

- Organisation des actions de prévention et de dissuasion :

- Elaborer et/ou participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs

- Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention (tranquillité vacances...)

- Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance

- Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (commerçants, seniors, milieux scolaire et associatif)

- Mettre en œuvre des actions de prévention de la sécurité routière

- Assurer le dialogue avec la population pour la bonne résolution de leurs attentes en lien avec les élus.

Spécificités du poste :

- Poste à temps complet

- Travail le samedi et le dimanche occasionnel

Conditions salariales : rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Participation employeur à la garantie maintien de salaire et à la mutuelle + CNAS

Profils recherchés :

Catégorie B de préférence

Maitrise de la législation et de la réglementation inhérente à la police municipale

Qualité relationnelle, sens du contact, pédagogie et diplomatie

Capacité à rendre compte par oral et par écrit

Sérieux et discrétion professionnelle

Rigueur et sens de l'organisation

Disponibilité

Permis B indispensable

Formation initiale PM et Formation préalable à l'armement PM obligatoire.

Contact

Contact : 0490624028

Informations complémentaires :

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à rh@ville-caromb.fr ou par courrier impersonnel à Madame Le Maire - Hôtel de Ville -141, Avenue du Grand Jardin 84330 Caromb

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o084240502001348-responsable-service-police-municipale>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.